

### *Nominations et marchés de l'État*

J'ai une question pour le premier ministre. Au cours de la campagne électorale, alors qu'il était invité à l'émission Question Period au réseau CTV, le premier ministre a déclaré que les nominations aux postes clés qui influent sur la politique économique ou la politique extérieure devraient être soumises à l'examen d'un comité de la Chambre des communes.

**Le premier ministre a répondu:**

J'ai communiqué avec le député de Saint-Jean-Est qui préside le Groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes, habilement secondé par le critique agricole du parti libéral.

Le premier ministre a fait un compliment au critique en matière d'agriculture. Parfois, je m'interroge! Il fait preuve d'initiative et lorsqu'il fait un compliment à quelqu'un, il est sincère. Je ne citerai pas les belles paroles qu'il a eues pour le député, car ce dernier n'a pas un grain de . . .

**M. Boudria:** Une vache.

**M. Bradley:** Oui, mais je n'irai pas jusqu'à dire cela. Le premier ministre a continué et il a déclaré qu'il lui avait demandé ainsi qu'à ses éminents collègues s'ils pouvaient trouver une formule permettant aux comités de la Chambre des communes de revoir ce genre de nominations, comme nous le souhaitons tous. Manifestement, le député de Glengarry-Prescott-Russell ne fait pas partie de ce comité. Il ignore peut-être comment des comités de ce genre travaillent. Il n'est pas sans savoir que le comité travaille à huis clos, qu'il ne ménage pas ses efforts et siège de longues heures. Je suis persuadé que le comité trouvera une solution qui satisfait tous les intéressés, car cela sera bien fait. Il parle de ces choses . . .

**M. Nunziata:** Est-ce surprenant qu'il ne soit pas ministre?

● (1740)

**M. Bradley:** Quelqu'un pourrait-il cesser de tirer les ficelles du député? Un député néo-démocrate actionne une marionnette dans le coin.

Je demande au député s'il n'est pas d'accord avec la nomination de Lloyd Francis? Je lui demande s'il ne croit pas que Stephen Lewis est un bon ambassadeur pour le Canada aux Nations Unies?

**M. Boudria:** Que faites-vous des autres?

**M. Bradley:** Que reproche le député à Bruce Phillips? Comme je l'ai dit tout à l'heure, je l'invite à faire six pas en avant et à se retourner, afin de faire face à ses propres députés des premières banquettes et à commencer alors à poser des questions au sujet de nominations. Il devrait interroger l'ancien premier ministre. Où était le député à ce moment-là? Il siégeait parmi nous.

**M. Nunziata:** Vous avez promis de changer la situation.

**M. Bradley:** Non, il n'était pas parmi nous. Il en est encore à faire ses classes, monsieur le Président. Je suis sûr que là d'où il vient, il ne faut pas six mois pour créer un comité. Là où était, pourtant, peut-être aurait-il pu s'informer au sujet des nominations de MM. MacEachen, Pitfield et Michael Kirby, voire de Joyce Fairbairn.

**M. Boudria:** Qui donc a fait une promesse à David Cunningham?

**M. Bradley:** Qui a fait une promesse? Le chef du député a fait une promesse à l'ancien premier ministre. Il lui a promis que dès qu'il serait devenu premier ministre, il nommerait sénateurs tous ces libéraux. C'est lui qui a fait une promesse,

monsieur le Président, et nous savons, nous ministériels, comment les libéraux tiennent leurs promesses. Nous savons combien il en coûte de millions de dollars au gouvernement du Canada et aux Canadiens parce que le chef du député a tenu sa promesse de nommer sénateur un type du nom de MacEachen, monsieur le Président.

**M. Boudria:** Règlement!

**M. Bradley:** Nous convenons qu'il y a lieu de reconsidérer la façon de procéder aux nominations. Voilà pourquoi le premier ministre a demandé au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) d'entreprendre cette tâche. Comme l'a dit le premier ministre, c'est une chose que nous désirons tous.

**M. Nunziata:** Il y a trois mois que je le demande.

**M. Bradley:** On étudie la question. Le député dit qu'il y a trois mois qu'il le demande. Mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre savent, j'en suis sûr, que nous le réclamons depuis 16 ans. Il faut du temps pour mettre au point un système efficace, monsieur le Président. Nous pouvons nous inspirer du Sénat américain. Comme l'a dit le député, aux États-Unis, les nominations doivent être confirmées par le Sénat. Il serait peut-être bon de rappeler que le procureur général Meese a été nommé par le président l'année dernière et que la nomination n'a été approuvée qu'en février 1985. Il convient peut-être de signaler que le Sénat américain examine environ 140,000 nominations et les approuve littéralement sans discussion. Nous ne voulons pas cela, monsieur le Président. Nous voulons un bon comité qui s'acquitte de ses responsabilités et qui fasse son travail. Nous nous efforcerons d'y arriver, monsieur le Président. Nous voulons améliorer la situation au Parlement et ne pas la détériorer, comme les libéraux l'ont fait pendant 16 ans. Notre premier ministre est un précurseur dans ce domaine et dans tous les autres, et ce n'est pas un dictateur.

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je suis heureux que cette question fasse l'objet d'un débat à la Chambre des communes, car elle me préoccupe depuis un certain temps. J'estime qu'il s'agit d'une question grave et j'ai bien l'intention de la prendre au sérieux. Je dois dire néanmoins que voir un député du parti libéral proposer ces réformes, c'est un peu comme faire nettoyer la banque du sang par Dracula, comme nous avons coutume de le dire à l'Assemblée législative de l'Ontario.

**Des voix:** Bravo!

**M. Cassidy:** Je me permets de rappeler ceci à mon honorable ami de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), qui a, je crois, quelque chose à apporter à la Chambre: Le gouvernement Turner, pas plus tard qu'en juillet dernier, quelques jours seulement avant le déclenchement des élections, a accordé un contrat de 21 mois, en tant qu'agence centrale de publicité, à un consortium de quatre agences appelé Canadian Media Corporation, qui est lié de près au parti libéral. J'ai soulevé la question de l'agence centrale de publicité quand la Chambre a repris ses travaux en janvier. Naturellement, la seule différence dans le cas du contrat accordé le 7 janvier par le gouvernement conservateur, c'est que le bénéficiaire était une société ayant des liens avec le parti progressiste-conservateur et non avec le parti libéral.